

Directive médicale | Medical directive

Date	Le 17 avril 2020 / April 17, 2020
Dest. / To	Ambulance Nouveau-Brunswick / Ambulance NB Tous le personnel clinique / All Clinical Personnel Tous les médecins / All Physicians
Copies à / To	Johanne Roy, v.-p. aux Services Cliniques / VP - Clinical Services Directeurs médicaux / Medical Directors Allison White, directrice principale des soins infirmiers / Director of Nursing Raphael Roy, directeur régional des services d'urgence et des soins infirmiers / Regional Director - Emergency Services and Nursing Programme extra-mural / Extra-Mural Program

(English version follows)

Transfert interhospitalier d'un cas non présumé de COVID-19

Objectif

- Émettre des directives claires à Ambulance Nouveau-Brunswick et aux centres hospitaliers au sujet d'un transfert interhospitalier d'un cas non présumé de COVID-19.

Modalités de demande et d'acceptation du transfert

- Le surveillant de l'hôpital d'accueil doit être avisé de la demande de transfert avant d'accepter le transfert et d'organiser le transfert à l'unité appropriée, selon le scénario.
- L'hôpital d'origine a la responsabilité de faire le dépistage (**questionnaire de dépistage** selon les critères de la Santé publique) et, au besoin, d'effectuer un dépistage avec écouvillon si ceci est approprié.
- Une fois la demande de transfert effectuée, le surveillant de l'hôpital d'accueil vérifie, avant d'accepter le patient en transfert, si :
 - Le questionnaire de dépistage approprié a été rempli;
 - Le patient a subi un dépistage avec un écouvillon pour quelque indication.
- Une fois la demande de transfert acceptée, le surveillant de l'hôpital d'accueil :
 - Avise le secteur qui accepte le patient de ces renseignements;
 - Fait connaître l'état du patient à Ambulance Nouveau-Brunswick afin que le personnel ambulancier puisse mettre en place les mesures de protection appropriées pour le personnel.

Cheminement en fonction de l'état du patient

- Un patient stable doit attendre les résultats de son test de dépistage avant d'être transféré à l'autre centre hospitalier.
- Si le patient est stable, mais qu'il doit absolument être transféré sans attendre, il est transféré au centre hospitalier dans une « zone d'attente de résultat » ou à l'unité de soins appropriée, mais en isolement pour prévenir la transmission par gouttelettes/contact jusqu'à l'obtention du résultat.

- Si le patient est instable et qu'on ignore s'il est atteint de la COVID-19, et ce, jusqu'à preuve du contraire, il doit être dirigé aux Soins intensifs avec précaution, comme s'il s'agissait d'un cas confirmé de COVID-19.

Inter-hospital transfers of patients without suspected COVID-19

Objective

- Issue clear directives to Ambulance New Brunswick and to hospital centres on inter-hospital transfers of patients without suspected COVID-19.

Terms for requesting and accepting transfers

- The supervisor at the receiving hospital must be notified of the transfer before accepting and organizing the transfer to the appropriate unit, depending on the scenario.
- The hospital of origin is responsible for testing (screening questionnaire according to Public Health criteria), and if necessary, of performing swab testing if appropriate.
- Once a transfer has been requested, before the patient's transfer is accepted, the supervisor at the receiving hospital checks to see if:
 - The appropriate screening questionnaire has been completed;
 - The patient has undergone swab testing for any reason.
- Once the request for transfer has been accepted, the supervisor at the receiving hospital:
 - Reports this information to the sector accepting the patient;
 - Reports the patient's condition to Ambulance New Brunswick so that the ambulance personnel can implement the appropriate protective measures for personnel.

Pathway depending on patient's condition

- A stable patient must wait for their screening test results before being transferred to the other hospital centre.
- If the patient is stable but must absolutely be transferred without delay, they are transferred to a hospital centre in a "test result waiting area" at the appropriate nursing unit, but kept in isolation to prevent droplet/contact transmission until results are obtained.

If the patient is unstable and it is not known whether they have COVID-19 or not, and until proved otherwise, they must be sent to Intensive Care with caution, as if it were a confirmed case of COVID-19.

Dre France Desrosiers / Dr. France Desrosiers

VP – Services médicaux, formation et recherche / VP – Medical Services, Training and Research